

RÈGLEMENT No. 2018-003
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE No. 2012-002 DE LA
MUNICIPALITÉ DE GROSSE ÎLE AFIN DE MODIFIER LE ZONAGE D'UN
LOT RÉSIDENTIEL À GROSSE ILE NORD ET D'AUTORISER DES USAGES
ADDITIONNELS DANS LA ZONE INDUSTRIELLE (Ic1)

- ATTENDU QU'** en vertu des dispositions prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19-1)*, le conseil peut modifier son règlement de zonage;
- ATTENDU QUE** le conseil considère opportun de modifier son règlement de zonage afin de modifier le zonage du lot 3 777 748 et d'autoriser des usages additionnels dans la zone industrielle (Ic1);
- ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné à la séance du 15 octobre 2018 et un premier projet de règlement a été également présenté aux membres du conseil lors de cette séance;
- ATTENDU QUE** le présent règlement a été soumis à la consultation publique le 5 novembre 2018 et, si nécessaire, au processus d'approbation référendaire conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19-1)*;
- ATTENDU QU'** une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du conseil deux (2) jours juridiques avant la présente séance;
- ATTENDU QUE** les membres du conseil déclarent l'avoir lu;
- ATTENDU QUE** la Directrice-générale, en cours de séance, a mentionné le contenu du règlement;

POUR CES MOTIFS

Sur la proposition de Felicia Clarke
Appuyée par Nancy Clark
Il est unanimement résolu des conseillers présents

QUE le règlement portant le numéro 2018-003 modifiant le règlement de zonage No. 2012-002 de la Municipalité de Grosse Ile afin de modifier le zonage d'un lot résidentiel à Grosse Ile Nord et d'autoriser des usages additionnels dans la zone industrielle (Ic1) soit et est adopté.

QUE le règlement portant le numéro 2018-003 soit transcrit, dans son ensemble, au livre désigné à cette fin au bureau municipal.

RÈGLEMENT No. 2018-003
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE No. 2012-002 DE LA
MUNICIPALITÉ DE GROSSE ÎLE AFIN DE MODIFIER LE ZONAGE D'UN
LOT RÉSIDENTIEL À GROSSE ILE NORD ET D'AUTORISER DES USAGES
ADDITIONNELS DANS LA ZONE INDUSTRIELLE (Ic1)

- Article 1 :** Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.
- Article 2 :** Le lot portant le numéro 3 777 748 identifié comme zone résidentielle Rb1 est modifié pour zone industrielle (Ic1), tel qu'illustré à l'annexe A du présent règlement;

Article 3 : En plus des usages déjà permis dans la zone industrielle (Ic1), les usages suivants seront aussi autorisés dans cette zone :

- Les commerces de restauration et de détente
- Les petits commerces de détail

Article 4 : Toutes les dispositions incompatibles et inconciliables avec le présent règlement sont et resteront abrogées.

Article 5 : Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Rose Elmonde Clarke
Mairesse

Janice Turnbull
Directrice Générale

AVIS DE MOTION: Le 15 octobre 2018
ADOPTION : Le 10 décembre 2018
PUBLICATION : Le 28 janvier 2019